

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2402

9 décembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. | 115294 | Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l. | 115250 |
| Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. | 115294 | Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l. | 115250 |
| Advent Coral S.à r.l. | 115276 | I.A.I. | 115282 |
| Almetal Holding N.V. | 115283 | INSA, International Share Holding S.A. | 115292 |
| Amazon Europe Holding Technologies S.C.S. | 115293 | INTERNATIONAL LOGOS, Logistique, Gestion, Organisation, Système S.A. .. | 115280 |
| Amazon EU S.à r.l. | 115296 | Ipsoluxions S.A. | 115281 |
| Amazon EU S.à r.l. | 115292 | Karlinvest S.à r.l. | 115280 |
| Arbo Property Services S.A. | 115270 | Lutzenberg S.A. | 115270 |
| Auburn Investment S.A. | 115295 | Mephisto S.A. | 115280 |
| Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l. | 115250 | Moneta Global S.A. | 115261 |
| BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l. .. | 115273 | NAL Investment S.à r.l. | 115282 |
| Blue Finance Luxembourg S.A. | 115250 | New Creation International S.A. | 115291 |
| Captolia Gérance S.à r.l. | 115296 | Oceanic Real Estate Investments S.à r.l. | 115270 |
| Caritat S.à r.l. | 115279 | Owl Tech Holding S.A. | 115282 |
| Casares S.A. | 115279 | Paxton S.à r.l. | 115283 |
| Connabride Luxembourg S.A. | 115276 | Premium Portfolio SICAV | 115295 |
| Dag International S.A. | 115272 | RA Investments Luxembourg I S.à r.l. .. | 115283 |
| EFEMKA Holding S.A. | 115292 | Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l. | 115296 |
| EPF Holdings 21 S.à r.l. | 115277 | Reiser S.à r.l. | 115270 |
| EPF Holdings 22 S.à r.l. | 115284 | Saputo Europe Holdings S.à r.l. | 115294 |
| EPF Lancer Square S.à r.l. | 115289 | Schering-Plough Luxembourg S.à r.l. | 115276 |
| European Leisure Investments S.A., SPF | 115281 | Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l. | 115285 |
| FFH Financial Holding S.A. | 115294 | Teseo Luxembourg Holding S.A. | 115294 |
| Fiduciaire Royal | 115278 | Teseo Luxembourg S.A. | 115294 |
| Fiduciaire Royal | 115281 | Transmex S.A. | 115291 |
| Financière Pétrusse S.A. | 115295 | | |
| Flight Butler | 115293 | | |

Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.750.

En date du 1^{er} novembre 2009, l'adresse de Christian Nicolas Roger Salbaing, gérant, a changé et se trouve à présent au: 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009147151/12.

(090177710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.621,25.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.244.

En date du 1^{er} novembre 2009, l'adresse de Christian Nicolas Roger Salbaing, gérant, a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009147174/12.

(090177701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.990.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises en date du 21 octobre 2009 la résolution suivante:

- Elire M. Peter Neubacher, né le 20 février 1969 à Itzehoe, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 51a, Möwestrasse, 81827 Munich, Allemagne en tant qu'administrateur de la Société, avec effet le 21 août 2009 et pour une durée de six années.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- M. Sven Weise
- M. Antoine Clauzel
- Mme Marie-Christine Recouvreur
- M. Peter Neubacher

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009147147/22.

(090177833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 149.324.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Avery Dennison Netherlands Investment II B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands and registered with the Chamber of Commerce under 28099309,

represented by Ms Audrey Scarpa, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 November 2009; such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Rodange by a resolution of the Manager(s). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the holding of interests in partnerships limited by shares (sociétés en commandité par actions) in the capacity of general partner and manager of that company. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such majority shall include the vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, In addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Tuesday of May at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the third day of January and ends on the second day of January of the following year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

| Shareholder | Subscribed Capital | Number of Shares | Mount Paid in |
|---|-----------------------|---------------------|------------------|
| Avery Dennison Netherlands Investment II B.V., prenamed | 12,500 EUR | 12,500 | 12,500 EUR |
| Total | 12,500 EUR | 12,500 | 12,500 EUR |

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the second day of January 2010.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(a) as class A Manager:

- Ms Patricia Horreaux, with professional address at Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) as Class B Managers:

- Ms Karyn Rodriguez, with professional address at 150 N. Orange Grove Blvd, Pasadena, CA91103, U.S.A.; and

- Ms Alida van Leeuwen, with professional address at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands. The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

Avery Dennison Netherlands Investment II B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 28099309,

représentée par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2009; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Rodange par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations y compris la détention de participations dans des sociétés en commandite par actions en tant qu'associé commandité et de gérant de ladite société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance

(le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chacun des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, cette majorité devra comprendre au moins la voix d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le

Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs

dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier mardi de mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le trois janvier et s'achève le deux janvier de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

| Associé | Capital souscrit | Nombre de parts sociales | Montant libéré |
|---|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| Avery Dennison Netherlands Investment II B.V. prénommée | 12,500 EUR | 12,500 | 12,500 EUR |
| Total | 12,500 EUR | 12,500 | 12,500 EUR |

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui Incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ sept cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le deux janvier 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(a) en tant que Gérant de Catégorie A:

- Mme Patricia Horreaux, avec professionnelle à Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché du Luxembourg;

(b) en tant que Gérants de Catégorie B:

- Mme Karyn Rodriguez, avec adresse professionnelle au 150 N. Orange Grave Blvd, Pasadena, CA 91103, U.S.A.; et
- Mme Alida van Leeuwen, avec adresse professionnelle à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14056. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009148642/590.

(090179659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Moneta Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.341.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of November.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Yury Efremov with Passport No 7261340, residing at Kyrli 36136 St., 424000, Yoshkar-Ola, Russia hereby represented by Ms Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Moneta Global S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital.

The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

6. Form of the shares.

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter IV.- General Meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconférence or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2010.

17. Other general meetings.

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2009.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-a-vis third parties.

Chapter VII.- Applicable law

22. Applicable law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

- Mr Yury Efremov, prenamed: one thousand (1,000) shares

Total: one thousand (1,000) shares.

100 % of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The sole shareholder, had immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

1. Mr Torben MADSEN, company director, born in Aalborg, in Denmark, on 20th July 1965, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2. Mr Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on 7th May 1960, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3. Mr Gilles WECKER, company director, born on 4th April 1965, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. The number of statutory auditor is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

- Modern Treuhand SA, company registration number B 86.166, with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

III. The registered office of the Company is established at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

M. Yury Efremov with Passport No 7261340, demeurant à Kyrli 36136 St., 424000, Yoshkar-Ola, Russie représenté par Melle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procuration, signée ne varietur du comparant et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Moneta Global S.A.".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

6. Nature des actions.

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Admi-

nistration consistant, soit en un Administrateur (L' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2010.

17. Autres assemblées générales.

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. 11 remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII.- Loi applicable

22. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

M. Yury Efremov, prénommé: mille (1.000) actions.

Total: mille (1.000) actions.

100 % de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents EuroS.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

1. M. Torben MADSEN, directeur de société, né à Aalborg, en Danemark, le 20 juillet 1965, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né à Stockholm, en Suède, le 7 Mai 1960, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. M. Gilles WECKER, directeur de société, né le 4 avril 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

- Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86.166, avec le siège social situé au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148572/444.

(090180107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Reiser S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9710 Clervaux, 78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.186.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147330/10.

(090177652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Oceanic Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.206.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 10 novembre 2009, que WP I Investments S.à r.l. a transféré ses 60.000 parts sociales B à Blantyre Investments Limited avec effet immédiat.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Danstable Holdings Limited 20.000 parts sociales C

Blantyre Investments Limited 20.000 parts sociales A, 60.000 parts sociales B

Borewood Investments Limited 20.000 parts sociales A

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Oceanic Real Estate Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009147314/19.

(090178249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Arbo Property Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 97.195.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009147277/11.

(090178176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Lutzenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.884.

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUTZENBERG S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1521 du 9 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne WEBER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Magali WITWICKI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Estelle BAUDOIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation des démissions de:

- Monsieur Pascal WAGNER de ses postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Madame Renée WAGNER-KLEIN de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Mademoiselle Myriam MATHIEU de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

Décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à cette date.

2. Nomination en leur remplacement de:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon, Belgique, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Monsieur Roger GREDEN, directeur de sociétés, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Madame Nelly NOEL, administrateur de sociétés, demeurant 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

3. Acceptation de la démission de la société Bureau Comptable Pascal Wagner S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 12 octobre 2009 et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette date.

4. Nomination en son remplacement de la société EP International S.A., ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 130.232, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

5. Transfert du siège social de la société, sur base de l'article 1 des statuts et avec effet au 12 octobre 2009, du 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange, au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions de:

- Monsieur Pascal WAGNER de ses postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Madame Renée WAGNER-KLEIN de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Mademoiselle Myriam MATHIEU de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

et leur donne décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à cette date.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon, Belgique, né à Arlon, le 20 octobre 1948, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Monsieur Roger GREDEN, directeur de sociétés, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, né à Arlon, le 28 octobre 1953, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

- Madame Nelly NOEL, administrateur de sociétés, demeurant 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, née à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1946, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société Bureau Comptable Pascal Wagner S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 12 octobre 2009 et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette date.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire la société EP International S.A., ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 130.232, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 12 octobre 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 12 octobre 2009, du 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange, aux 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié en conséquence comme suit:

"Cette société a son siège à Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, M. WITWICKI, E. BAUDOIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44301. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148500/95.

(090179755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Dag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.860.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN INVEST LTD, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DAG INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte notarié du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 10 mars 2005 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société DAG INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à trente deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LTD précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
 - que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 26 octobre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- La partie comparante déclare encore que:
- l'activité de la Société a cessé;
 - l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 26 octobre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société DAG INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénoms et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GRACA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46339. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009148525/52.

(090179888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.978.

In the year two thousand and nine, on the 20th day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Group Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 King William Street, London EC4R 9AS, with registered number 951043 and registered under the Companies Act 2006 (the principal Act),

here represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on November 19, 2009.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 147.978, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 7, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1872 of September 28, 2009 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, all subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

115274

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares representing the corporate capital of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the currency of expression of the corporate capital of the Company from EUR (euro) to GBP (pound sterling), based on the currency rate applicable on September 7, 2009, date of the opening of the present financial year, equal to EUR 1.- (one euro) = GBP 0.8735 (zero point eight thousand seven hundred thirty-five pound sterling),

so that the current corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) will be GBP 10,918.75 (ten thousand nine hundred eighteen point seventy-five pound sterling).

The difference resulting from the application of the currency rate at September 7, 2009 and the currency rate at the date of the present deed, being EUR 1.- (one euro) = GBP 0.89385, (zero point eighty-nine thousand three hundred eighty-five pound sterling) making the amount of GBP 254.38 (two hundred fifty-four point thirty-eight pound sterling) will be contributed in cash by the sole shareholder in accordance with the third resolution below.

Third resolution

After the change of currency, the sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 9,081.25 (nine thousand eighty-one point twenty-five pound sterling) in order to raise it from its present amount of GBP 10,918.75 (ten thousand nine hundred eighteen point seventy-five pound sterling) to GBP 20,000.- (twenty thousand pound sterling) without issuance of new shares but by the increase of the par value of the existing 125 (one hundred twenty-five) shares to GBP 160.- (one hundred sixty pound sterling) per share, entirely paid up in cash by the sole shareholder, so that the amount of GBP 9,081.25 (nine thousand eighty-one point twenty-five pound sterling) is at the free disposal of the Company, as has been proved by a bank certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to reintroduce the nominal value of the shares representing the corporate capital of the Company and to allocate to the 125 (one hundred twenty-five) shares representing the corporate capital of the Company a nominal value of GBP 160.- (one hundred sixty pound sterling) per share.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 20,000.- (twenty thousand pound sterling), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of GBP 160.- (one hundred sixty pound sterling) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 20^{ème} jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Group Limited, a limited company, constituée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social au 33 King William Street, London EC4R 9AS, avec numéro d'enregistrement 951043 et enregistrée sous le Companies Act 2006 (the principal Act),

ici représentée par Maître Jérôme Burel, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire sousigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.978, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1872 du 28 septembre 2009 (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier la devise d'expression du capital social de la Société de EUR (euro) en GBP (livre sterling), au taux de change applicable le 7 septembre 2009, jour d'ouverture du présent exercice social, à savoir EUR 1,- (un euro) = GBP 0,8735 (zéro virgule huit mille sept cent trente-cinq livre sterling),

de sorte que le capital social actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sera de GBP 10.918,75 (dix mille neuf cent dix-huit virgule soixante-quinze livre sterling).

La différence résultant de l'application du taux de change au 7 septembre 2009 et le taux de change applicable à la date du présent acte, à savoir EUR 1,- (un euro) = GBP 0,89385 (zéro virgule quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq livre sterling), soit la somme de GBP 254,38 (deux cent cinquante-quatre virgule trente-huit livre sterling) sera apportée par l'associée unique conformément à la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

Suite à la conversion de devise qui précède, l'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 9.081,25 (neuf mille quatre-vingt-un virgule vingt-cinq livre sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.918,75 (dix mille neuf cent dix-huit virgule soixante-quinze livre sterling) à GBP 20.000,- (vingt mille livre sterling) sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales existantes à GBP 160,- (cent soixante livre sterling) par part sociale, augmentation entièrement libérée par un versement en numéraire par l'associée unique, de sorte que le montant de GBP 9.081,25 (neuf mille quatre-vingt-un virgule vingt-cinq livre sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié par un certificat bancaire au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de réintroduire la valeur nominale des parts sociales représentant le capital social de la Société et d'allouer aux 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant le capital social de la Société une valeur nominale de GBP 160,- (cent soixante livre sterling) par part sociale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 20.000,- (vingt mille livre sterling) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 160,- (cent soixante livre sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 900,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.Burel, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2009 Relation: EAC/2009/14117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009148693/137.

(090180233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Connabride Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 9, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 100.575.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147334/10.

(090177646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Advent Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.831.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 26 septembre 2007 que Advent Coral (Cayman) Limited a transféré les 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Advent Coral Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 32 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.865.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009147273/17.

(090178010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Schering-Plough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.604.

Par résolutions écrites signées en date du 5 novembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Maria Teresa Hilado, avec adresse professionnelle au 2000, Galloping Hill Road, NJ-07033 Kenilworth, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 2 juillet 2009.

2. Acceptation de la nomination de Stijn Michiel Ehren, avec adresse professionnelle au 2000, Galloping Hill Road, NJ-07033 Kenilworth, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet au 2 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009147149/15.

(090177739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

EPF Holdings 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.472.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of October.
Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., with registered office
in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 110156,
by virtue of a proxy given on October 28, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the
present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "EPF Holdings 21 S.à r.l.", having its principal office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves,
has been incorporated by a notarial deed on February 12, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et
Associations, number 716 of March 22, 2008;

- that the capital of the corporation "EPF Holdings 21, S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED
EURO (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED
EURO (100.- EUR) each, fully paid up;

- that JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the antici-
patory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the
Company as at 30 September 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from
the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities
of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2009, being only one information for
all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2633 Senningerberg,
6, route de Trèves.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded
in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English
version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it
by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil
status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., ayant son
siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 110.156,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EPF Holdings 21, S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, a été constituée suivant acte notarié en date du 12 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 22 mars 2008;

- que le capital social de la société EPF Holdings 21, S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46345. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009148529/97.

(090179817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Fiduciaire Royal, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 12.213.

— EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 2 novembre 2009 que:

1. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de la société Elistart S.A., en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de la société Neptune Technologies Limited en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Francis Hoogewerf, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

4. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Francis N. Hoogewerf, en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015

5. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Richard Turner, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

Fait à Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pour Fiduciaire Royal

Signature

Référence de publication: 2009147139/23.

(090177874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Casares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009147127/19.

(090177919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Caritat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 272.277,78.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.342.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 6 novembre 2009

- Les Associés acceptent la démission avec effet immédiat du Gérant Unique Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. (anciennement ING Trust (Luxembourg) S.A.), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Les Associés nomment en remplacement du Gérant Unique démissionnaire Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009147125/18.

(090177952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Karlinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.349.

—
Extrait en relation avec le transfert de parts sociales de la Société

La société STEFID S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 123.961), a transféré en date du 6 novembre 2009 à Monsieur Jean-Jacques LAFONT, ingénieur, né le 4 août 1959 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 75, route de Genève, CH-1164 Rolle (Suisse), 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, de la société KARLINVEST S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 132.349).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KARLINVEST S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009147091/17.

(090178087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Mephisto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.858.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte d'un jugement rendu le 12 novembre 2009 par la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société Mephisto S.A., dont le dernier siège social était au L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, a été dissoute et que sa liquidation judiciaire a été ordonnée.

Le tribunal a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Bertrand Job, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 4 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

Maître Bertrand Job

Le liquidateur

Référence de publication: 2009147020/19.

(090178266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

INTERNATIONAL LOGOS, Logistique, Gestion, Organisation, Système S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 68.253.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte d'un jugement rendu le 12 novembre 2009 par la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société INTERNATIONAL LOGOS, Logistique, Gestion, Organisation, Système S.A., dont le dernier siège social était au L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy, a été dissoute et que sa liquidation judiciaire a été ordonnée.

Le tribunal a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Bertrand Job, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 4 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

115281

Pour la société en liquidation
Maître Bertrand Job
Le liquidateur

Référence de publication: 2009147019/20.

(090178263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

European Leisure Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 42.968.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2009

- La démission de M. Nicolas MICHAUX de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- Mme Heike HEINZ, employée privée, née le 24 juillet 1969 à Trier (Allemagne), demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg est nommée Commissaire au Comptes en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN LEISURE INVESTMENTS S.A., SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2009147318/15.

(090178286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Fiduciaire Royal, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 12.213.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de la société Audit Royal S.A., en tant qu'administrateur de la société.
2. L'Assemblée confirme la nomination de la société Elistart S.A., ayant son siège social à 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B78380, et ayant comme représentant permanent Mr. Francis Hoogewerf, né le 12/02/1941 à Minehead, Royaume-Uni et ayant son adresse professionnelle à 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2009.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2008.

Pour Fiduciaire Royal

Signature

Référence de publication: 2009147142/19.

(090177863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Ipsoluxions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2009

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Benamar DAÏB, né le 16 mars 1963 à Sendjas (Algérie) et demeurant à F-57190 Florange, boucle du Millénaire, 14.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Société d'expertise-comptable

115282

26-28 Bd Kennedy
L-4170 Esch-sur-Alzette
Signature

Référence de publication: 2009147119/20.

(090178021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

NAL Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.917.

—
Extrait d'une résolution du gérant unique du 3 novembre 2009

Le 3 novembre 2009, TCG Gestion S.A., en tant que gérant de la Société a décidé comme suit:

De transférer le siège de la société de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 Novembre 2009.

TCG Gestion SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009147007/15.

(090177994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Owl Tech Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.343.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte d'un jugement rendu le 12 novembre 2009 par la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la société OWL TECH HOLDING S.A., dont le dernier siège social était au L-2146 Luxembourg, 51-53 rue de Merl, a été dissoute et que sa liquidation judiciaire a été ordonnée.

Le tribunal a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Bertrand Job, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 4 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Pour la société en liquidation

Maître Bertrand Job

Le liquidateur

Référence de publication: 2009147014/19.

(090178258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

I.A.I., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.035.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société,

I.A.I. S.A., dont le siège social à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer, a été dénoncé en date du 15 juin 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.035;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 04 décembre 2009 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

115283

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2009147016/21.

(090177679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Almetal Holding N.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.923.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la maison mère en date du 26 octobre 2009 que:

La maison mère décide de fermer la succursale à Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009146998/14.

(090178316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

RA Investments Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.163.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 15 octobre 2009

1. Avec effet au 1^{er} novembre 2009, les gérants de catégorie A suivants ont démissionné de leur mandat:

- Mme Fanny AUENALLAH

- M. Cédric BRADFER

2. Avec effet au 1^{er} novembre 2009,

- M. Grégory CENTURIONE, chartered accountant, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt

- M. Patrick ROCHAS, chartered accountant, né à Chatou (France), le 21 avril 1953, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

- Mme Christel DI MARCO, junior manager corporate affairs, née à Verviers (Belgique), le 27 juin 1984, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy

ont été nommés comme gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RA Investments Luxembourg I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009147117/24.

(090178114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Paxton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 24.238.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147343/10.

(090177637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

EPF Holdings 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.654.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 106901,

by virtue of a proxy given on October 28, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "EPF Holdings 22 S.à r.l.", having its principal office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, has been incorporated by a notarial deed on February 12, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 773 of March 31, 2008;

- that the capital of the corporation "EPF Holdings 22, S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;

- that JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2009, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 106901,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EPF Holdings 22, S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, a été constituée suivant acte notarié en date du 12 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 773 du 31 mars 2008;

- que le capital social de la société EPF Holdings 22, S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46346. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009148531/97.

(090179815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 22.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.884.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxem-

bourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.863, being the sole member of Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.884. The Company was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2237 of 16 November 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party was represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares is held by the sole member.

2. The sole member is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of the existing Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company is established for a undetermined period but shall be automatically dissolved in the case of dissolution and liquidation Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number 148.863 ("STLIH") (a "Liquidation Event"). A shareholder meeting shall be convened immediately after the occurrence of the Liquidation Event so as to take place within 7 seven days after such Liquidation Event to acknowledge such dissolution and to appoint a liquidator pending which the board of managers shall act as liquidator.

The Company may also be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation."

B. Amendment of the existing Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Shares may only be transferred with the unanimous approval of all members."

C. Insertion of a new Article 8 in the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 8. Minutes of the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed after their approval by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, any two managers or by one manager and the secretary (if any). "

D. Amendment of the existing Article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers."

E. Insertion of a new Article 10 in the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 10. Chairman of the board, day to day management.

10.1 The board of managers will appoint a chairman among its members. The chairman of the board of managers will generally preside over all meetings of the board of managers and of members. In the absence of the chairman, either another manager or in case of member meetings, where no other manager is present an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant board of managers' meeting or the general members' meeting.

10.2 The board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual managers, committees or other officers or agents of the Company, who need not be members. The board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

10.3 The board may establish committees to or of the board, appoint the members thereto (which may be managers but do not have to be) and determine the committees' (if any) powers.

10.4 The board of managers may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the board of managers or a member, and determine his responsibilities, powers and authorities."

F. Amendment of the existing Article 10.5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital, provided that such amendment has received the prior unanimous consent of the members of Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.031."

G. Subsequent renumbering of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions.

First resolution

The sole member resolved to amend the existing Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item A. of the agenda.

Second resolution

The sole member resolved to amend the existing Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item B. of the agenda.

Third resolution

The sole member resolved to insert a new Article 8 in the articles of incorporation of the Company which reads as set out in item C. of the agenda.

Fourth resolution

The sole member resolved to amend the existing Article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item D. of the agenda.

Fifth resolution

The sole member resolved to insert a new Article 10 in the articles of incorporation of the Company which reads as set out in item E. of the agenda.

Sixth resolution

The sole member resolved to amend Article 10.5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item F. of the agenda.

Seventh resolution

The sole member resolved to renumber the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1.200,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.863, étant l'associé unique de Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée (désignée ci-après la "Société"), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.884. La Société a été constituée suivant acte reçu de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), le 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2237 du 16 novembre 2009. Les statuts de la Société non pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante était représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'entière du capital social émis représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales est détenue par l'associé unique.

2. L'associé unique est représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à la présente décision extraordinaire de l'associé unique et les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification de l'Article 3 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société est constituée pour une durée illimitée mais sera automatiquement dissoute en cas de dissolution et de liquidation de Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.863 ("STLIH") (un "Événement de Liquidation"). Une assemblée des associés sera convoquée immédiatement après la survenance de l'Événement de Liquidation qui devra avoir lieu dans les 7 jours à compter dudit Événement de Liquidation afin de constater cette dissolution et de nommer un liquidateur, ou à défaut d'un liquidateur, le conseil de gérance agira en tant que liquidateur.

La Société peut également être dissoute à tout moment par décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts."

B. Modification de l'Article 6 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Les parts sociales ne peuvent être transférées qu'avec l'accord unanime de tous les associés."

C. Insertion d'un nouvel Article 8 dans les Statuts de la Société comme suit:

" Art. 8. Procès-verbaux du conseil de gérance.

Les procès-verbaux du conseil de gérance seront signés après avoir été approuvés par le président et le secrétaire (s'il y en a un). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, deux gérants ou par un gérant et le secrétaire (s'il y en a un)".

D. Modification de l'Article 8 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant s'il n'y a qu'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant, le conseil de gérance ou deux gérants."

E. Insertion d'un nouvel Article 10 dans les Statuts de la Société comme suit:

" Art. 10. Président du conseil, Gestion journalière.

10.1 Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président du conseil de gérance présidera généralement toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées des associés. En l'absence du président, soit un autre gérant, soit, dans le cas d'assemblées des associés où aucun autre gérant n'est présent, un président pro tempore élu par l'assemblée en question présidera la réunion du conseil de gérance ou l'assemblée des associés concernée.

10.2 Le conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans sa gestion journalière à des gérants individuels, des comités ou d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société, lesquels n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de toute personne ou toutes personnes ainsi nommée(s).

10.3 Le conseil peut établir des comités du conseil, désigner leurs membres (qui peuvent mais ne doivent pas être des gérants) et déterminera les pouvoirs de ces conseils (le cas échéant).

10.4 Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la Société, qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil de gérance ou un associé, et déterminera ses responsabilités, pouvoirs et autorités."

F. Modification de l'Article 10.5 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Cependant, des décisions concernant une modification des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis, à condition que cette décision ait reçu l'accord unanime préalable des associés de Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.031."

G. Renumerotation subséquente des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 3 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point A. de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 6 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point B. de l'ordre du jour.

115289

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'insérer un nouvel Article 8 dans les statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point C. de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 8 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point D. de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé d'insérer un nouvel Article 10 dans les statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point E. de l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 10.5 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point F. de l'ordre du jour.

Septième résolution

L'associé unique a décidé de renuméroter les statuts de la Société afin de tenir compte des résolutions qui précèdent.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Prussen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2009 Relation: EAC/2009/13973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009148688/200.

(090179890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

EPF Lancer Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.471.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., with registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 110156,
by virtue of a proxy given on October 28, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "EPF Lancer Square S.à r.l.", having its principal office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, has been incorporated under the name "EPF Holdings 20 S.à r.l." by a notarial deed on February 12, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 709 of March 21, 2008. The Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on November 27, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2986 of December 18, 2008;

- that the capital of the corporation "EPF Lancer Square, S.à r.l." is fixed at TWENTY THOUSAND POUNDS STERLING (20,000.- EUR) represented by TWO HUNDRED (200) shares with a par value of ONE HUNDRED POUNDS STERLING (100.- GBP) each, fully paid up;

- that JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2009, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 110.156,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EPF Lancer Square, S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, a été constituée sous la dénomination " EPF Holdings 20 S.à r.l. " suivant acte notarié en date du 12 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709 du 21 mars 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2986 du 18 décembre 2008;

- que le capital social de la société EPF Lancer Square, S.à r.l. s'élève actuellement à VINGT MILLE LIVRES STERLING (20.000.- GBP) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT LIVRES STERLING (100.- GBP) chacune, entièrement libérées;

- que JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46344. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009148526/101.

(090179882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Transmex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.428.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TRANSMEX S.A., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, dénoncé en date du 8 décembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 décembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2009147012/19.

(090178012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

New Creation International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.057.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- NEW CREATION INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, dénoncé en date du 7 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 décembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2009147010/19.

(090178006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère ultime, Amazon.com, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour Amazon EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009146948/16.

(090178170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

EFEMKA Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.536.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- EFEMKA HOLDING S.A., avec siège social au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, dénoncé en date du 31 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 décembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2009147008/19.

(090178002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

INSA, International Share Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.230.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- INSA, INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, dénoncé en date du 5 avril 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 décembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2009147009/19.

(090178004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 3.864,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de sa société mère ultime, Amazon.com, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour Amazon Europe Holding Technologies SCS
Signature

Référence de publication: 2009146949/16.

(090178174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Flight Butler, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.426.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 juillet 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée comme suit:

* Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Jean-François DETAILLE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève.

- Le siège social de société FIN-CONTROLE S.A, Société Anonyme de droit luxembourgeois, Commissaire aux Comptes, est transféré au 12 Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 8 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme
FLIGHT BUTLER S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147005/24.

(090177557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.846.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146979/12.

(090177996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 145.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009146990/12.

(090178039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009146980/12.

(090178009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 61.605.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56566 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146991/12.

(090178228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Teseo Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Teseo Luxembourg Holding S.A.).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56633 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

115295

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146992/13.

(090178288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Financière Pétrusse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.786.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13.03.2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2009 que:

L'assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

- Monsieur Dominique Ransquin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

- Monsieur Serge Cammaert, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

- La société Fidelin S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B46.740, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée a décidé de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015

- Banque Delen Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B27.146, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009146590/23.

(090177344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

—
Les comptes annuels au 30. Juni 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.

Für Premium Portfolio SICAV

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009146701/12.

(090177554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Auburn Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 57.929.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 octobre 2009

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUBURN INVESTMENT S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009146588/26.

(090177384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de sa société mère ultime, Amazon.com, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour Amazon EU S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009146947/16.

(090178167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Captolia Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.654.

Le bilan au 31-07-2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18-11-2009.

André G. HARDT
Senior Accountant

Référence de publication: 2009146945/12.

(090178212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56673 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009146994/12.

(090178201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.
